

Le Directeur Général

Paris, le 12 janvier 2016,

M. Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de la phase de préparation du projet de loi sur la République numérique qui sera examiné par l'Assemblée nationale à partir du 19 janvier prochain, le Gouvernement que vous dirigez a pris la décision de ne pas retenir la disposition initialement envisagée visant à créer un domaine commun informationnel.

L'arbitrage a été rendu, sous votre autorité, après une réunion de concertation organisée par vos conseillers au cours de laquelle les tenants de l'instauration des biens communs n'ont convaincu ni de la pertinence juridique ni de l'efficacité économique, sociale et culturelle de cette disposition.

Or, il s'avère à la lecture d'un article très étayé du journal Electron Libre daté du 11 janvier 2016 que le Conseil National du Numérique s'est engagé dans une campagne de lobbying intense auprès des députés pour obtenir la création d'un domaine commun informationnel, à l'appui de fiches pratiques contenant des éléments de langage contestant de fait l'arbitrage que vous avez rendu.

Après l'appel complaisant à financer la Quadrature du Net fin 2014, le Conseil National du Numérique outrepassa une fois encore le champ de ses compétences et de ses attributions.

Aux termes du décret du 13 décembre 2012, le Conseil National du Numérique a vu ses missions précisées et redéfinies : « Le Conseil National du Numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie. A cette fin, il organise des concertations régulières, au niveau national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique. »

Si ce Conseil est une commission consultative indépendante, il ne relève pas de ses missions d'être le lobby auprès de parlementaires d'intérêts particuliers qu'il s'agirait de prendre en compte dans un projet de loi.

Il nous semble particulièrement stupéfiant qu'une institution dite indépendante, dépendant intégralement du budget de l'Etat et donc d'argent public pour rémunérer ses collaborateurs et assurer son fonctionnement, utilise ces moyens pour défendre des propositions relevant d'intérêts privés et contraires aux arbitrages et positions défendues par le gouvernement.

Le Directeur Général

Ce qui pourrait passer pour l'expression ultime de l'indépendance n'est rien d'autre finalement qu'une supercherie et l'organisation, au sein même de l'Etat, avec les moyens de l'Etat et contre l'Etat, d'un lobby particulier.

Nous sommes profondément choqués par ces démarches, qui ne sont ni modernes ni honnêtes. Nous le sommes d'autant plus qu'elles contribuent à fragiliser les arbitrages du gouvernement et en l'occurrence le combat mené par la France pour défendre le droit d'auteur en Europe.

La reconnaissance de ce domaine commun informationnel, dont le Conseil National du Numérique a fait son cheval de bataille, alors même qu'aucune étude d'impact et aucune expertise juridique approfondie n'ont été conduites, serait évidemment susceptible de fragiliser la position de la France face à la Commission européenne et à ses partenaires européens. A l'heure de la réforme du droit d'auteur, la force et la cohérence de la position française, qui ont produit des effets positifs, ne doivent être ni démenties ni contestées.

Nous espérons donc que vous serez soucieux de rappeler au Conseil National du Numérique que l'indépendance n'interdit nullement de respecter scrupuleusement les missions définies dans les décrets et d'envisager son rôle dans un esprit constant de probité et avec la volonté d'éclairer l'Etat dans ses choix et non de le contester au Parlement quand les arbitrages rendus ne sont pas conformes aux préconisations formulées.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*choix me semblent
loppés en di...*



Pascal ROGARD